

COMMUNE DE MÉZANGERS



CORONAVIRUS
COVID-19



SAUVEZ DES VIES
RESTEZ PRUDENTS



BULLETIN MUNICIPAL

N°54 – JANVIER 2021

Manifestation du 9 octobre 2020 pour les virades de l'espoir





Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Dans ce contexte particulier que fut l'année 2020, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour l'année 2021 à vous toutes et tous mais aussi à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, bien sûr des vœux de santé, mais aussi de bonheur, de prospérité, de projets et de réussite professionnelle et personnelle.

Ce début d'année 2021 ressemble à cette année noire que nous avons vécu en 2020, pour nos commerces, artisans, nos associations, et nos moments festifs, soyons tous solidaires et unis, nous devons probablement apprendre à vivre avec pendant encore des mois, restons positif le meilleur n'est-il pas à venir.

En 2020 nous avons procédé à des travaux et des investissements :

- Changement de la porte d'entrée de l'école et ajout d'un vidéophone dans le cadre du plan Vigipirate
- Cuisine de la salle polyvalente modernisée
- Travaux électriques pour la mise en conformité de la salle des associations plus achat d'un four multifonctions / micro-ondes
- Rénovation de la salle de bains du logement au-dessus du point Lecture (20 janvier 2020)
- Peinture hall du logement de l'école plus rénovation du sol d'une chambre

Les projets et travaux pour 2021

- Voirie du lotissement des Ormeaux
- Achat et pose des panneaux de numérotation des lieux dits
- Acquisition de tablettes numérique pour l'école
- Changement de la porte et vitrine du point lecture
- Pose des miroirs aux carrefours axe Mayenne / Evron
- Pose de candélabres sur le chemin piétonnier

Merci à toutes les personnes qui ont continué à s'investir en 2020 malgré les confinements et restrictions, afin que Mézangers soit un village où on se sent bien et où il fait bon vivre.

Profitez chaque jour qui vient de la vie car chaque instant de notre existence est précieux, protégez-vous et protégez les autres en respectant les gestes barrières et surtout prenez soin de vous.

Très cordialement
Votre Maire
Robert GESLOT

SOMMAIRE

Vie municipale	4
Ventes par la Commune	9
Extraits des CR des séances du Conseil Municipal	10
Informations pratiques	11
Vie scolaire	17
Vie associative	19
Vie des commerces et entreprises	25
Calendrier des manifestations	32



VOTRE MAIRIE

Place Lair de la Motte
53600 MÉZANGERS

Tél. : 02 43 90 64 95

Mail : mairie-mezangers@orange.fr

Site internet : www.mezangers.mairie53.fr

HORAIRES

Lundi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h

Mardi et vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h

RDV sur demande

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la Mairie d'EVRON.

ATTENTION, depuis septembre 2018, vous devez prendre RDV au préalable.

Horaires : Du lundi au vendredi 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 - le samedi : 09h00 à 12h00

Site : <https://www.evron.fr/Carte-d-identite-Passeport.html>

Téléphone : 02 43 01 78 03

RAPPEL : La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Service aux citoyens du ministère des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger>

4

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1^{er} novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) *contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur www.service-public.fr / PACS*

Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE – JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Il est rappelé aux jeunes qui atteignent 16 ans que le recensement citoyen **obligatoire** doit se faire **dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Ce recensement permet ensuite de participer à la journée de défense et citoyenneté.



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale à tout moment. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune. L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

CASIER JUDICIAIRE

Les modalités de demande et de délivrance d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) sont désormais entièrement réalisables en ligne (depuis septembre 2018).

Le demandeur doit se rendre sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr>. Un mail de vérification est envoyé avec un Code de référence et un lien sur lequel il doit cliquer pour activer sa demande. Quelques minutes plus tard, son bulletin n°3 arrive dans sa boîte mail au format PDF.

Vérification d'authenticité : l'administration ou l'employeur peut facilement en vérifier l'authenticité grâce à l'identifiant et la clé de contrôle à 8 caractères qui figurent sur le bulletin n°3 et en se connectant sur le site de vérification : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/verif>

La demande peut toujours se faire par voie postale à l'aide du Cerfa 10071*13 à l'attention du Casier judiciaire national – 44317 NANTES Cedex 3.

OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

5

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 3 février 2021 – Vieux bourg et lotissements

Mercredi 7 avril 2021 - Vieux bourg

Mercredi 2 juin 2021 – Vieux bourg et lotissements

Jeudi 15 juillet 2021 – Vieux bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

NB : si vous souhaitez récupérer les déchets de la balayeuse (graviers...), prenez contact avec l'employé communal Olivier TARLIER / Mairie.

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL : les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.



BIO-SEAUX ET COMPOSTEURS



La distribution de composteur continue dans les Coëvrans !

La CC des Coëvrans met à disposition des habitants du territoire des composteurs moyennant une participation financière de 15€ pour un composteur de 320 L, 20 € pour un composteur de 445L et 30€ pour un composteur de 800 L. Les composteurs sont à retirer à la CC des Coëvrans.

De plus, la distribution de bio-seaux est toujours d'actualité, venez le chercher à la mairie de votre commune. Le bio-seaux vous permet de stocker vos épluchures dans la cuisine avant de les emmener dans votre composteur. Bénéficiez grâce au compostage, d'un engrais 100% naturel en ajoutant vos épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, croûtes de fromage, filtre et marc de café ...



DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrans.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrans vous sont rappelés ci-dessous.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bais	ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Chammes	Le Bois du Montil 02 43 01 41 21	13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*
Evron	ZI des Maltières 02 43 01 93 66	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Montsûrs	ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77	9h - 12h 13h30 - 17h*		13h30 - 17h*		13h30 - 17h*	9h - 12h 13h30 - 17h*

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une



cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.

RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville.
Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.



RAM

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, les rencontres prévues sous réserve de conditions sanitaire sont les suivantes :

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

Le RAM est aussi à la disposition des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile pour :

- Une information sur les modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire
- Une information sur le contrat de travail : mensualisation, congés payés, rupture du contrat, jours fériés, impôts, déclaration Pajemploi...
- Un espace de médiation ouvert aux parents et aux assistantes maternelles
- Un renseignement sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- Une information sur les Métiers de la petite enfance

Relais Assistantes Maternelles

Communauté de communes des Coëvrons - Espace Coëvrons - 2 Avenue Raoul Vade pied - 53601 EVRON
02.43.66.32.00 - www.coevrons.fr - ram@coevrons.fr – www.coevrons.fr – Tél. 02 43 66 32 00

**Par téléphone :**
02.43.66.32.00

**Par mail :**
ram@coevrons.fr

**Sur rendez-vous à Évron, Bais, Montsûrs ou Sainte-Suzanne** (Voir ci-dessus)

**En ligne sur www.coevrons.fr :**
Retrouvez le calendrier des animations du RAM ainsi que les permanences *prêt de jouets*

DÉFI « 1 ARBRE, 1 MAYENNAIS »

La saison de plantation est arrivée, c'est le moment de participer au défi !

Qui peut participer ?

Tout le monde peut mettre la main à la pâte, que vous soyez particulier, association, collectivité, agriculteurs, entreprises... votre participation est la bienvenue que ce soit pour un arbre ou plusieurs centaines.



**Ensemble,
relevons le défi !**

**300 000 arbres plantés
pour 2020**



Comment prendre part au défi ?

Il est très simple de participer au défi, il s'agit de planter un ou des arbres en Mayenne. Ces plantations peuvent prendre une multitude de formes : arbre d'ornement dans un lotissement, haies sur le bord d'un chemin, verger sur une propriété de famille, alignement d'arbres sur une parcelle agricole, bosquet sur le terrain d'une collectivité... les possibilités sont nombreuses.

Une fois ces plantations réalisées, les démarches sont simples : il vous suffit de vous rendre sur le site www.ecomotives53.fr et de compléter le formulaire. Un tirage au sort est réalisé tous les 10 000 arbres inscrits et permet de bénéficier d'un bon d'achat en jardinerie.

Des aides à la plantation

Pour vous accompagner dans votre projet, différents dispositifs d'aides existent : des aides du Département de la Mayenne, de la fédération départementale des chasseurs ou des collectivités locales... Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le Point info bocage 53 animé par la chambre d'agriculture afin d'être orienté vers le dispositif correspondant le mieux à vos attentes et de bénéficier de nombreux conseils.

Contact du Point info bocage 53 : pointinfobocage53@mayenne.chambagri.fr - Tél. 02 43 67 37 00

En complément des différents enjeux écologiques, sociaux et économiques auxquels répondent les projets, ces plantations contribuent à relever le défi « un arbre, un Mayennais » !

VENTES PAR LA COMMUNE

❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- aurez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte

Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m² + étage possible environ 40 m²)

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

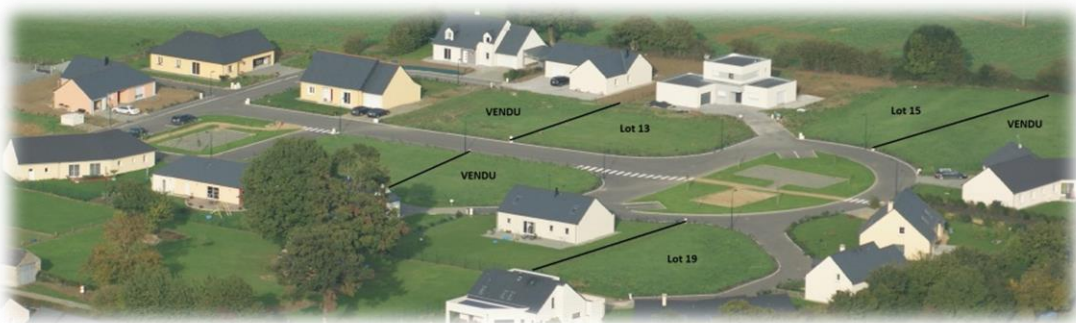
Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Parcelles de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libres de constructeur - Terrains viabilisés

Lot 13 : 833 m ² : 30 060 € TTC
Lot 15 : 1481 m ² : 53 640 € TTC



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Août 2021

Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Coëvrons

Le Conseil Municipal,

NOMME Monsieur Robert GESLOT, Maire, comme représentant titulaire de la commune au sein de la CLECT.

NOMME Monsieur Éric LAIR de la MOTTE comme représentant suppléant de la commune au sein de la CLECT.

Désignation d'un élu « Référent sécurité routière »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Monsieur Robert GESLOT, Maire, comme Référent Sécurité Routière auprès de la DDT de la Mayenne

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

NOMME Madame Nicole LAUNAY comme titulaire, membre de la Commission de contrôle des listes électorales.

NOMME Madame Sylvie OLLIVIER comme suppléant, membre de la Commission de contrôle des listes électorales.

Séance du 19 Novembre 2021

Convention pour la fourniture des repas pour la restauration scolaire 2020/2022

La convention entre la commune d'EVRON et la commune de MÉZANGERS pour la fourniture des repas de la cantine est arrivée à échéance le 1er janvier 2020. La commune d'EVRON nous a donc envoyé la convention à valider pour les 3 ans à venir et à effet au 1er janvier 2020.

A noter, le tarif actuel d'un repas est de 3,99 € ; ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction des décisions du conseil municipal de la commune d'EVRON. Toute nouvelle délibération concernant les tarifs de la restauration scolaire nous sera transmise pour information.

Participation citoyenne

L'adjudant LERICHE est venu présenter le dispositif Participation citoyenne aux élus le 24 septembre dernier.

Il s'agit d'un engagement solidaire pour la sécurité de tous grâce à la proximité avec la gendarmerie.

Sur la base du volontariat, des référents sont nommés pour être des relais terrains en lien avec la mairie et la gendarmerie.

L'intérêt est à la fois pour les citoyens, la commune et pour la gendarmerie.

Une réunion publique pour expliquer ce dispositif et déterminer les référents sera organisée dans les mois à venir, si les conditions sanitaires le permettent.

Monsieur le Maire demande donc aux élus s'ils souhaitent engager la commune dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE ce dispositif.

CHARGE Monsieur le Maire de sa mise en œuvre et poursuite de l'action

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00
Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Recyclage des cartouches d'impression vides – Collecteur disponible à la Mairie
Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage



11

Espace Info Energie des Coëvrans

L'espace info énergie des Coëvrans assure un conseil gratuit auprès des particuliers pour leurs travaux d'économie d'énergie (rénovation / construction).

De nouvelles permanences sont mises en place sur le second semestre 2019. L'Espace Info Energie assurera dorénavant une permanence sur RDV :

- **Espace Coëvrans à EVRON** : tous les mardis de 9h à 12h
- **Mairie de BAIS** : tous les 2^{es} mardis du mois de 14h à 16h30
- **Mairie de VAIGES** : tous les 4^{es} mardis du mois de 14h à 16h30

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou directement sur : <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

De nombreux démarchages téléphoniques et physiques ont lieu, hors l'espace info-énergie est là pour conseiller au mieux les habitants et notamment éviter les arnaques.

Nb : vous trouverez ci-contre la plaquette "habitat" mise à jour. Elle présente les structures conseils qui interviennent en matière de logement et d'économie d'énergie auprès des habitants à l'espace Coëvrans.

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.
> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30
sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00
contact@adil53.fr - www.adil53.org



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.
> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h
sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.
> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrans
> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier
> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge
Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/
Tél. 02 52 46 00 00
Mail : coevrons.53@eiepd.fr



Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLIHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.
> Permanence le 2^e mardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrans.
Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91



PERMANENCES À L'ESPACE COËVRANS

2 avenue Raoul Vadepeid - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr

La Communauté de communes
des Coëvrons
vous aide dans votre

Projet de **RÉNOVATION** énergétique

Accompagnement
technique
Aide financière

Candidature à déposer
avant le 19 février 2021

Jusqu'à 7 000€, suivant le projet
et dans la limite des crédits disponibles

+ D'INFOS :
Service Développement local
02 43 66 32 00
www.coevrons.fr



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
COEVrons

Pour toute information sur l'appel à projet et/ou pour prendre RDV avec l'EIE :

Service développement
POINOT Léa
Tel : 06 42 41 28 83

Mutuelle communale



Ma Santé

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.

Un formulaire est à compléter à l'accueil de la mairie si vous souhaitez en savoir plus sur cette mutuelle. Nous le transmettrons au référent AXA qui vous recontactera.

Exemple d'économie :

Monsieur Dupond 67 ans retraité qui opte pour la « Formule Santé 100% » aurait une cotisation mensuelle de 65,13€.

En choisissant de passer par la mutuelle communale la cotisation mensuelle est ramenée à 45,66€.

Information sur l'ASSAINISSEMENT AUTONOME (par le SPANC / Régie des Eaux des Coëvrans)



4 réunions publiques d'information ont été organisées en Novembre et Décembre 2019, à EVRON, CHAMMES, MONTSURS et BAIS.

Le public, peu nombreux, a pu obtenir des informations sur le rôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Régie des Eaux des COEVRONS, des explications concrètes et argumentées sur les aspects réglementaires, techniques (information sur les différentes filières d'assainissement non collectif, ...) et tarifaires.

Le SPANC, constitué de 3 agents, a pour mission d'**INFORMER** et d'**ACCOMPAGNER** les propriétaires qui souhaitent mettre en place ou qui utilisent un dispositif d'assainissement non collectif (4 600 habitations concernées sur le territoire de la Régie des Eaux des COEVRONS, dont **70 recensées sur la commune de MEZANGERS**).

Il contrôle les installations et suit leur fonctionnement pour s'assurer qu'elles n'entraînent pas de danger pour la **santé publique** ou de risque de pollution de l'**environnement** :

- ⇒ Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées ;
- ⇒ Contrôle périodique (tous les 6 ans) ; **Sur votre commune, sauf cas particulier, les prochains contrôles périodiques sont programmés en 2023.**
- ⇒ Contrôle lors d'une vente (lorsque le dernier contrôle date de plus de 3 ans).



Une installation bien conçue (adaptée au logement et aux occupants), bien réalisée, et bien entretenue est une installation qui fonctionne bien et dure longtemps.
Votre SPANC est là pour vous y aider !

Le SPANC reste à votre disposition pour toute demande d'information et d'accompagnement et vous rappelle que des aides financières peuvent être accordées dans le cadre de travaux de mises aux normes.

En effet, **des aides financières, pouvant atteindre 2 550 €** peuvent être accordées (aides directes de la Régie des Eaux des COEVRONS ou mise en place de programmes de réhabilitations aidés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Attention, certaines aides financières prendront fin en 2021 !

Contact :

Régie des Eaux des COEVRONS - 8 Bd du Maréchal Leclerc - 53600 EVRON

Tel : 02.43.01.61.35 / Fax : 02.43.01.65.13

e-mail : contact@eau-coevrons.fr / site internet : www.eau-coevrons.fr

Agents du SPANC : Magali BESNARD, Mickaël TAUPIN et Pascal POTTIER Le réseau Pégase devient Aléop

MONOXYDE DE CARBONE

Première cause de mortalité par gaz toxique en France

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudière, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseiros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.



Un algorithme de diagnostic

L'algorithme suivant vous aidera à diagnostiquer ces cas : lorsqu'un sujet présente au moins un des symptômes cités dans le volet 1, l'interrogatoire devra rechercher la présence d'une source potentielle de CO dans la pièce où les symptômes surviennent le plus souvent (volet 2).

La présence simultanée d'un item dans chaque volet (1 et 2) est hautement évocatrice d'une exposition au CO et doit conduire à doser la carboxyhémoglobine. La suspicion d'intoxication au CO est encore plus grande si le questionnaire du sujet montre que les symptômes ressentis disparaissent lorsqu'il sort du local ou que les membres de son entourage sont sujets aux mêmes symptômes.

Une détection dans l'air expiré est possible si l'on dispose de l'appareil (CO-Testeur).

En cas de diagnostic d'une intoxication oxycarbonée, n'oubliez pas le système national de surveillance*

Suivant l'organisation régionale retenue, il convient de signaler ces cas :

- soit au centre antipoison (CAP) de votre région ;
- soit à l'agence régionale de santé (ARS).

Une enquête technique sera alors diligentée par l'ARS, le service communal d'hygiène et de santé (SCHS) ou, pour la région parisienne, par le Laboratoire central de la préfecture de police (LCP) afin de confirmer et supprimer l'exposition.

* piloté par l'Institut de veille sanitaire (InVS)

Grille d'aide au diagnostic

VOLET 1 Symptômes	
Signes évoquant une intoxication alimentaire récente ou récidivante depuis le début de l'hiver (sans diarrhée)	• Nausées • Vomissements • Asthénie
Syndrôme grippal (sans fièvre)	• Céphalées
Troubles de l'équilibre	• Chute précédée de malaise
Troubles neurologiques et neuropsychiques récents et inapiqués	• Convulsions sans fièvre • Troubles visuels • Vertiges/perte de connaissance • Hallucinations • Perte de mémoire à court terme • Anomalies comportementales • Apathie inhabituelle
Troubles cardio-vasculaires	• Angor • Infarctus myocarde • OAP • AVC
VOLET 2 Source potentielle de CO présente dans le local où les symptômes surviennent le plus souvent	
Tout équipement de combustion utilisant : gaz naturel, gaz en bouteille propane ou butane, fioul, essence, éthanol, bois, charbon	• Chaudière • Appareil de production d'eau chaude • Cuisinière • Appareil de chauffage d'appoint • Poêle, convecteurs à combustible • Cheminées, inserts • Moteur de groupe électrogène, appareil de bricolage à moteur • Autres appareils normalement non destinés à un usage à l'intérieur (barbecue, braseiro, parasol chauffant...)

POUR EN SAVOIR PLUS

Contactez
→ le centre antipoison relevant de votre région
→ l'agence régionale de santé

Consultez
→ le site Internet du ministère des Affaires sociales et de la Santé
www.sante.gouv.fr

BONNES PRATIQUES

ENVIRONNEMENT, TRAVAIL ET ALIMENTATION
→ Expertise, évaluation des risques

Intoxications oxycarbonées subaiguës ou chroniques

Comment les diagnostiquer ?

Un diagnostic simple → les intoxications oxycarbonées aiguës graves

Leur diagnostic est habituellement simple en raison de leur expression clinique relativement monomorphe : perte de connaissance, chute, convulsions, coma, et de leur survenue dans un contexte environnemental évocateur.

Un diagnostic complexe → les intoxications subaiguës ou chroniques

Leurs formes sont polymorphes, trompeuses, et peuvent orienter le médecin vers d'autres étiologies plus fréquentes. L'efficacité transitoire d'un traitement symptomatique, ou la soustraction fortuite au monoxyde de carbone (CO), peuvent encore retarder le diagnostic et les mesures à prendre.

→ ATTENTION :
LES SIGNES CLINIQUES
PEUVENT ÊTRE
TROMPEURS !

Il est donc impératif de rechercher, par l'interrogatoire du malade ou de son entourage, l'existence d'un environnement propice à une contamination de l'air respiré, notamment en période hivernale.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



Frelons asiatiques – Plan d'action collectif

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la collectivité. Un référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront alors transmises à POLLENIZ 53, qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

La commune a décidé la prise en charge de 25 € par intervention de destruction de nid de frelons asiatiques ; le reste restant à la charge du particulier.



Référents :

Olivier TARTIER – Employé communal – 06 13 59 14 99

Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique



Frelon commun

A noter, s'il s'agit d'une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d'essaim d'abeilles des réseaux apicoles.

Chenilles urticantes

15

■ La maison départemental et de l'autonomie, au service des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Ses missions : Accueillir, Orienter, Accompagner, Evaluer et proposer un suivi personnalisé.

La maison départemental de l'autonomie apporte toute information susceptible d'aider les personnes en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne : aménagement du logement, aide à domicile, ouverture de droits, entrée en établissement, insertion professionnelle, scolarisation... Elle propose un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun.

Elle s'appuie sur un réseau de 12 antennes territoriales réparties sur le département. Sur la communauté de communes des Coëvrons :

Accueil sur RDV les lundi après-midi

1 rue de la libération à EVRON.

Numéro de téléphone unique : 02 43 67 75 77

Mail : mda@lamayenne.fr

Plus d'information sur www.lamayenne.fr (page MDA)



L'accueil familial est une solution alternative à l'établissement pour les personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent ou ne souhaitent plus vivre à leur domicile. L'accueil peut être à temps complet, à temps partiel, permanent ou temporaire.

L'accueillant familial, agréé par le Conseil départemental, peut accueillir jusqu'à 3 personnes à son domicile. Il est rémunéré directement par la personne accueillie sur la base du contrat d'accueil.

Le Conseil départemental de la Mayenne souhaite développer cette offre d'accueil et soutenir ainsi le métier d'accueillant familial. Pour en savoir plus, contactez le SAAF (service d'appui à l'accueil familial) :

Madame RONDEAU au

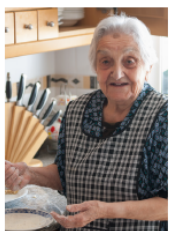
06 22 34 73 30 ou rondeau@udaf53.unaf.fr

May'autonomie à domicile s'adresse à toute personne de plus de 60 ans vivant sur le département de la Mayenne.

**Des difficultés pour accéder à votre baignoire ?
Des marches pour sortir de votre logement ?
Besoin d'aide pour vous déplacer ?
Une chute au cours des 6 derniers mois ?
Des difficultés à lire ?**

Des professionnels vous accompagnent pour :

- le choix du matériel et des aides techniques ;
- vos démarches auprès des fournisseurs de matériel médical ;
- des conseils d'aménagement et de travaux dans votre logement ;
- le lien avec les artisans ;
- vos démarches administratives et financières ;
- solliciter les aides financières du Département pour vos travaux.



Dispositif gratuit

Accompagnement par des ergothérapeutes et travailleurs sociaux

Vous pouvez vous adresser à May'autonomie :
Par mail : mayautonomie@centich.fr
Ou par téléphone : 02 41 73 88 89

Un accompagnement mis en place avec le Conseil départemental de la Mayenne. May'autonomie à domicile bénéficie du soutien de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie et s'inscrit dans le plan Bien vivre May'ainés.





FFDSB

PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !



Don de sang

COLLECTE AU CENTRE SOCIAL LE TRAIT D'UNION
32 BIS RUE DU MONTAIGU EVRON
15H30 – 19h

Dates de collectes 2021

LUNDI 18 JANVIER

LUNDI 15 FEVRIER

LUNDI 15 MARS

LUNDI 19 AVRIL

LUNDI 17 MAI

MERCREDI 16 JUIN

LUNDI 19 JUILLET

LUNDI 16 AOUT

LUNDI 20 SEPTEMBRE

LUNDI 18 OCTOBRE

LUNDI 15 NOVEMBRE

LUNDI 20 DECEMBRE

COLLECTE SUR RDV. Inscription :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900

Service à votre disposition



VIE SCOLAIRE

Ecole de Mézangers



Le personnel de l'école de Mézangers souhaite leurs meilleurs vœux à l'ensemble des familles et habitants de Mézangers.

Plusieurs points en cette nouvelle année :

1) Inscription :

Vous pouvez inscrire votre enfant dans l'école publique de votre commune en concertation avec la mairie et le directeur en fonction des différentes modalités suivantes.

Pour information : l'école est obligatoire à partir de 3 ans. Si votre enfant a 3 ans dans l'année civile, il doit être inscrit dès septembre 2021 au plus tard. Cependant, pour les élèves de Petite section (1^{ère} classe en maternelle), des aménagements peuvent être prévus sur les temps d'après-midi afin de faire une entrée progressive dans la scolarité pour cette première année de scolarité. Ces aménagements ne sont pas obligatoires.

Les élèves avant de rentrer à l'école ont des temps d'inclusion au sein de l'école quelques demi-journées. Elles sont co-construites avec la MAM de Mézangers. Bien entendu les autres assistant(e)s maternelles et/ou les familles ayant leur enfant à la maison sont conviées si l'enfant viendrait sur l'école. Ces demi-journées sont organisées sur le mois de décembre pour début janvier et au mois de juin pour septembre et ce en fonction des conditions sanitaires du pays. Nous vous laissons vous renseigner auprès de l'école.

- Si votre enfant effectue sa première scolarité, l'inscription se fait d'abord auprès de la mairie.
- Si l'enfant a déjà eu une ou plusieurs années de scolarité dans une autre école, se rapprocher de l'école et du directeur directement.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir de plus amples informations ou pour simplement visiter l'école et /ou avoir un rendez-vous avec le directeur et les enseignants pour toutes explications de la première scolarité.

Vous pouvez contacter l'école soit par téléphone soit par mail :

02.43.90.65.72

Ce.0530331x@ac-nantes.fr

Les TPS (toute petite section) :

Un enfant peut être inscrit à l'école s'il a au moins deux ans révolus à chaque retour de vacances, s'il est propre et s'il est à jour de ses vaccinations obligatoires (vaccin diphtérique, tétanique et poliomyélitique – DTP) **et ce en concertation avec le directeur.**

2) Projet réalisé :

Un mois de décembre sous les couleurs de l'hiver et de Noël fut mis en place par les enseignants de l'école et ce sous différents temps et différentes formes.

- Une décoration de l'école (extérieure faite par le comité des fêtes et intérieure par une fabrication de la part des élèves)
- Des ateliers « cuisine » avec un protocole sanitaire renforcé
- Des bonnets pour tout le monde permettant de travailler dans la joie et la bonne humeur.
- Des chants / scénettes mis en place sur le thème de l'hiver / de Noël

- Un spectacle de 30 minutes avec présence du Père Noël sur la cour de l'école avec distanciation physique plus qu'élargie pour la réception des familles.
- Un vidéo montage, retraçant tous ces points, donné aux familles en ce début d'année 2021.

3) Projet futur :

« Le digital training », projet permettant de faire accéder chaque famille à un accès internet à l'intérieur de l'école et une utilisation de tablette à des fins éducatifs afin d'améliorer les apprentissages des élèves, de développer les recherches.

Ce projet permettant une meilleure formation et information auprès des familles de ce qui est fait à l'école.

4) Projet en suspens :

La classe transplantée de neige qui devait avoir lieu en fin janvier/début février a été reportée fin mars 2021.

Cependant celle-ci n'est pas encore actée car dépendante des conditions sanitaires du pays. Elle serait néanmoins reportée l'année prochaine pour les élèves de CE1 à CM2 si elle n'était pas effectuée cette année.

Il en va de même pour le spectacle de fin d'année qui est dépendant des conditions sanitaires et des possibilités.

Contact Ecole :

M. Kévin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'titesMézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

Association des parents d'élèves de l'école de Mézangers

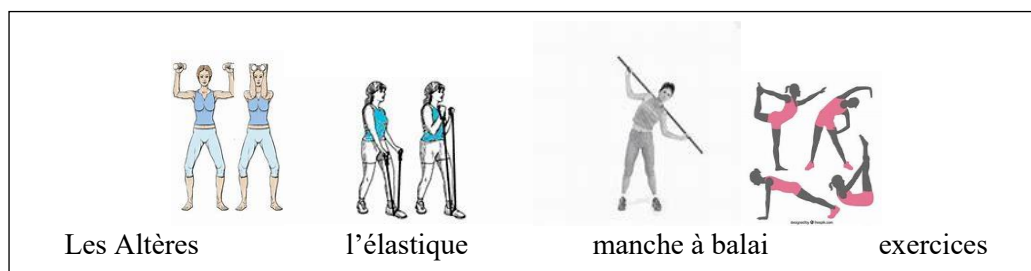
L'association des parents d'élèves de Mézangers a été mise en sommeil dans l'attente d'une nouvelle assemblée générale.

VIE ASSOCIATIVE

Gym - Détente Mézangéenne

La Présidente et les membres de l'association Gym Détente vous présente tous ses Meilleurs vœux pour cette nouvelles année 2021.

Les cours de gym avaient bien débuté dès le mercredi 2 septembre de 20h00 à 21h00 avec Petra, à la salle des fêtes Sylvain Manson en respectant les mesures sanitaires, de nouveaux adhérents et de nouvelles adhérentes avaient pu découvrir les cours de gym mais les cours ont dû être arrêter après l'annonce du 28 octobre.



Nous espérons, comme beaucoup, que toutes les activités reprennent dès que la situation sanitaire le permettra.

Composition du bureau : Jeannine LEBOUVIER : Présidente

Annie HEURBIZE : Vice-Présidente

Virginie PEINTRE-THION : Trésorière

Yolande YAPO : Secrétaire

Christine CHERRAULT : autre membre du bureau

Pour tout renseignement :

Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente : 02.43.90.77.86 Portable : 06.76.54.78.73

Olympique de Mézangers (Football)



L'Olympique de Mézangers vous souhaite une bonne et heureuse année ! La priorité reste la santé cette année après une année 2020 qu'on connaît.

Pour parler foot, l'ensemble des joueurs sont repartis sur les terrains en septembre, jusqu'à l'arrêt fin octobre. Nous avons repris les entraînements jeunes début décembre, puis début janvier. Nous nous adaptons aux circonstances.

Pour cela, le club souhaite remercier Julien Fournier, bénévole et membre du bureau pour sa présence et participation aux entraînements du mercredi.

La soirée de Novembre a été annulée. Les plats à emporter prévu pour marquer le coup ont dû être annulé également car nous ne pouvions nous rassembler et utiliser la cuisine de la salle. Le but est de laisser place également au P'tit Commerce et ces plats à emporter du vendredi, et à la Cella pour ces plats à emporter la semaine. Un grand soutien à nos sponsors !!!

Le concours de belote prévu fin février est annulé, on croise les doigts pour notre tournoi le samedi 12 Juin. En espérant vous retrouver très vite !



L'ensemble du bureau se porte à votre disposition pour tout renseignement et toute inscription.

Contacts : Christophe PASCAL (06 06 40 42 53), Jonathan PAILLEUX (06 16 69 78 51)

Foyer des jeunes « Djeun's Home »

Faute d'animateur dédié par la Communauté de Communes des Coëvrons, Les rendez-vous avec les jeunes ne pourront plus avoir la même régularité et l'organisation des actions menées auprès de ceux-ci doit donc être réinterrogée par le service Jeunesse.

Néanmoins, le service jeunesse pourra proposer des animations ponctuelles pendant les vacances, telles que le programme J'me bouge 11-18 ans et le dispositif Argent de poche.

Renseignements auprès du service jeunesse des Coëvrons : 02 43 66 32 00



A.B.T.M twirling

Après une saison terminée très tôt l'an dernier et une année blanche du côté Championnat de France, l'association a repris ses entraînements avec 2 groupes lorsque la situation sanitaire le permet et suivant les directives de la FFTB.

Pour cette saison 2020-2021, le bureau a décidé de ne pas faire d'inscription au Championnat de France, cela s'annonçant encore difficile. Les entraînements sont plus ciblés sur l'apprentissage et le perfectionnement.





Les Frapadingues (Théâtre)



Vous souhaitez une belle année 2021

*Qu'elle soit l'année des retrouvailles, des moments de partages,
qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé à vous et à vos proches.*

Nous avons tenu l'assemblée générale le 25 septembre 2020. Le bilan 2019-2020 est satisfaisant sur les plans financier et moral. L'ensemble de la troupe est satisfait de cette saison achevée. Voici la nouvelle composition du bureau :

Président : LUCAS Fabrice
Trésorier : POTTIER Raymond
Secrétaire : OLLIVIER Sylvie

Vice Président : BERTHEREAU Christian
Vice Trésorière : CHURIN Françoise
Vice Secrétaire : VIOT Maryvonne

Les autres membres : LUCAS Marina, GESBERT Sébastien, JALLU Stéphanie, BETTON Wilfried, TRIBONDEAU Patrick, RENARD Stéphane, VANNIER Nicolas, CHAPRON Jérémy et COULON-LAUNAY Sandrine.

Cause sanitaire oblige, pas de représentations théâtrales pour 2021 !

La saison avait pourtant bien démarrée, puisque les pièces étaient choisies et nos acteurs avaient débutés les répétitions!

Qu'à cela ne tienne c'est partie remise pour 2022 ! Nous serons doublement heureux de vous revoir, vous, notre public fidèle, pour partager des moments de rires et de convivialités.

Voici nos futures dates de représentation de JANVIER 2022

**SAMEDI 15, DIMANCHE 16, VENDREDI 21, SAMEDI 22, DIMANCHE 23, VENDREDI 28 ET
SAMEDI 29.**

PRENNEZ SOIN DE VOUS !

Les Frapadingues !

Renseignements et inscriptions au 06 82 97 45 87 ou par mail : fabrice.lucas9@wanadoo.fr

Jouez avec les « FRAPADINGUES »



Mots cachés

Trouvez le titre d'une pièce de théâtre jouée en 2017.

Attention il y a des lettres inutiles, à vous de jouer !



A L E E T R U M U A E D I R E
N S C U O N E A E N E T E R P
O E S C Q M A S E G N P I R E
I E E O B I R R U R R R O G R
T D T R C U N I U E U J E E U
I C E I E I S H S G E B C N F
T S O T L E A E C C I H N E F
E S C M M A N T T E A F A R I
P A A E M T I E I I T E I A O
E A N L A U U V S O L E B T C
R T I T L R N E I O N E M I I
R E I O S E S E R V R R A O L
F O S K E T C H E S N I C N B
N B E N E V O L E S H O O O U
M A Q U I L L A G E U S C N P

Liste des mots cachés :

ACTEURS
BENEVOLES
COIFFURE
DECOR
GENERATION
NOIR
REPETITION

AMBIANCE
BUREAU
COMMUNE
DEGUISEMENT
MAQUILLAGE
PROJECTEURS
REPRESENTATION

ASSOCIATION
CHAISES
CONVIVIALITE
FIGURANT
MEMBRES
PUBLIC
RIDEAU

SKETCHES

SOIREE

TECHNIQUE

Résultat : _ _ _ _ _

Comité des fêtes de Mézangers

Comité des fêtes de Mezangers

Tous les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent une excellente année 2021, une bonne santé et de très bons moments à partager avec vos proches. Nous espérons que cette année sera une année d'amélioration de la situation sanitaire et qu'elle nous permettra un retour à une vie normale.

L'année dernière 2020, les différents confinements et restrictions nous ont contraint à l'annulation des différentes soirées et assemblée communale.

Suite à l'annulation du marché de Noël, le comité a voulu marquer cette période de fêtes de fin d'année, en offrant un paquet de bonbons à tous les enfants de l'école de la commune.



Pour cette nouvelle année 2021, la situation sanitaire actuelle nous oblige à annuler le moules frites de fin mars.

Nous espérons pouvoir réaliser :

- l'assemblée communale de la commune les samedi 31 Juillet et 1er Août.
- Le marché de Noël du samedi 4 décembre.

Dans l'attente de ces jours meilleurs, nous vous souhaitons une très bonne santé et espérons vous revoir bientôt dans la commune.

Prenez bien soins de vous !

A bientôt

Le Président de l'association : Pierre Rachet

Renseignements auprès d'Olivier TARLIER, Emmanuel PEINTRE ou Pierre RACHET.

Téléphones : M. RACHET 06.12.06.47.71 / M. PEINTRE 06.87.94.73.57 / M. TARLIER 06.13.59.14

Le Point Lecture



8 bis rue de la Dame Verte
Mercredi de 17 h à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

Amis lecteurs / Amies lectrices,

Comme vous avez pu le constater notre point lecture est toujours fermé à ce jour. Cela est indépendant de notre volonté, en effet il ne nous est pas autorisé d'ouvrir au public en raison des risques sanitaires dus au Covid-19.

Conscients que cette situation est compliquée, nous mettons tout en œuvre pour retrouver le chemin de la lecture.

N'hésitez pas à vous diriger vers la médiathèque des Coëvrons pour le drive de livres.



Recherches bénévoles

Afin de renforcer l'équipe déjà en place nous recherchons des bénévoles soit pour tenir des permanences, pour apporter une aide en dehors des heures d'ouverture, pour le réassort des livres ... ; ça peut être une heure ponctuellement ou plus. Alors si la vie du point lecture vous intéresse, rapprochez-vous de Stéphanie PASCAL au 06.46.18.55.56 ou de Virginie PEINTRE au 06.74.46.21.20.

Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56 et Virginie PEINTRE-THION au 06 75 46 21 20



L'association le Nid du bonheur

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Notre association compte 3 membres, Sabrina Launay présidente, Angélique Geslot secrétaire et Virginie Peintre-Thion trésorière.

L'Assemblée Générale exceptionnelle du mois d'octobre n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire et a été reportée à une date ultérieure pour le moment non définie.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021. Que cette année soit remplie de joie, d'amour et de bonheur.

Nous souhaitons également une bonne arrivée aux bébés et enfants qui ont rejoint la Mam en Janvier et aux futurs heureux parents qui attendent l'arrivée de leurs petits bouts de choux qui rejoindront la MAM courant de l'année.

Début Novembre, nous avons accueilli, au sein de la Mam, une nouvelle assistante maternelle, Valérie Moutel exerçant depuis 13 ans à son domicile et qui souhaitait travailler en Mam. Elle a donc saisi l'opportunité, suite à l'annonce de remplacement de Sabrina Launay, qui après 6 ans passé parmi nous a souhaité se lancer dans une reconversion professionnelle. Nous la remercions d'avoir travaillé à nos côtés durant ces années et nous lui souhaitons une bonne continuation dans son nouvel emploi. Pour cette occasion les enfants ont offert un joli tableau de leurs empreintes.



Cette année exceptionnellement, notre traditionnel Arbre de Noël a été annulé. Nous n'avons donc pas pu rassembler les enfants partis à l'école en septembre et ceux fréquentant toujours la Mam. Néanmoins nous avons organisé une animation en interne où les enfants ont pu découvrir leurs cadeaux au pied du sapin, puis les parents ont reçu la vidéo.



Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par téléphone au : 02.43.90.34.93, par mail : leniddubonheur@gmail.com ou à la MAM au 4 route de la Bouverie à Mézangers

Angélique, Virginie et Valérie.

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES



« Le P'tit commerce »

BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Horaires

En raison de l'épidémie du covid 19, les horaires ont changés : 9h 12h30 du mardi au dimanche.

Malheureusement j'ai été obligé comme mes confrères de fermer les portes du restaurant et du bar.

Cependant le dépôt de pain, l'épicerie et le tabac restent eux ouverts aux horaires mis en place.

Depuis cette fermeture j'ai mis en place " le plat du vendredi ", le concept est simple, un plat à emporter à 6€ tous les vendredis jusqu'à une possible réouverture de la partie restaurant. Ce plat est à venir chercher le vendredi en soirée. Pendant le couvre-feu de 17h à 18h.

Je remercie, vous tous qui ont joué le jeu jusqu'à présent et qui vont continuer à faire vivre ce commerce.

Cette période est compliquée pour tous, restez solidaire avec vos petits commerçants. En attendant de pouvoir faire une belle fête à la fin de cette épidémie je vous souhaite une "Meilleure année à tous "

Nicolas Vannier

Le p'tit commerce Mézangers

Horaires pouvant varier selon les annonces gouvernementales

Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29



Petra Massage de Relaxation

Praticienne **Massages bien-être**

Et **soins esthétiques** (teinture cils et sourcils, manucure)

Contact : 0783349680 - Page Facebook : www.facebook.com/nokushika

Site internet : petrarelaxation.wordpress.com

Relais du Gué de Selle – route de Mayenne D7 – 53600 MEZANGERS



Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)

- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com



Menu de la St Valentin 2021

32 €

Le marbré de foie gras,
Dattes et clémentines, brioche toastée

Ou

La papillote de St Jacques
Quinoa, céleri, pommes granny smith

♥ ♥

Le maki de cabillaud
Coquillage, purée de patate douce à l'orange sanguine, jeunes pousses d'épinards

Ou

Le filet de bœuf Wellington
Sauce marchand de vin, pommes de terre glacées au jus

♥ ♥

Le gros macaron

A venir retirer au Relais le Samedi 13 février 2021 de 10H à 12H
Merci de passer commande avant **le mercredi 10 Février 2020**
Par mail relaisduguedeselle@wanadoo.fr
Par téléphone : 02.43.91.2000

Mode de règlement, Espèces, chèque, carte bancaire

Relais du Gué de Selle-34, les pêcheries - 53 600 MEZANGERS

Conseiller en immobilier sur la commune



Jean-Christophe
HUET

Conseiller indépendant en immobilier

06 73 21 59 06

jeanchristophe.hueta@safti.fr

Le potager de Gaël



Maraîcher et éleveur de
bovins, installé depuis
novembre 2012

Exploitation labellisée
Agriculture Biologique.

Vente de légumes toute l'année à la ferme.
Caissettes de viande également 3 fois par an



Horaires d'ouverture du Potager de Gaël :

- Le Vendredi de 16h30 à 18h30
- Le Samedi de 10h à 12h30

Renseignement : Gaël THOREAU - La Pengauderie - 53150 NEAU - www.lepotagerdegael.fr

26

Chambre d'hôtes



Manoir de la Grande Coudrière

Chambre d'hôtes « La Grande Coudrière »

Mr et Mme Richardot

53600 Mézangers

Contact : 06.64.59.19.64

1 Chambre, 30m2,
2 personnes,
1 Salle de bains

Monument Historique situé à Mézangers, le Manoir de la Grande Coudrière dispose d'une terrasse et offre une vue sur le jardin. Passez une nuit exceptionnelle dans un décor historique ! Vous pourrez également vous détendre dans le jardin et vous balader à proximité à l'étang du Gué de Selle.



Rénovation de la cuisine de la salle des fêtes



Championnat d'Europe 2021

Sylvie Thomas enchaîne les titres en équitation

Sylvie Thomas, qui vit à Mézangers (Mayenne) est montée sur la plus haute marche du podium aux championnats de France Major Élite de Deauville, le 13 septembre 2020. Elle a remis ça sur un concours international, les 19 et 20 septembre.



Sylvie Thomas au Haras de Landette présente sa jument Alizé de Landette. Un binôme détenteur de nombreux titres en lice pour les championnats d'Europe, en 2021. | Ouest-France.

COMMUNE DE MÉZANGERS

Calendrier des manifestations

Janvier à Juillet / août 2021

Lundi 18 Janvier	Don du sang	
Mercredi 3 février	Balayage des rues (vieux bourg et lotissements)	Commune
Mercredi 7 avril	Balayages des rues (Vieux bourg)	Commune
Mercredi 2 juin	Balayages des rues (Vieux bourg et lotissements)	Communes
Jeudi 15 juillet	Balayages des rues (Vieux bourg et lotissements)	Communes

2022

Samedi 15 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues
Dimanche 16 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues
Vendredi 21 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues
Samedi 22 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues
Dimanche 23 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues
Vendredi 28 et Samedi 29 Janvier	Théâtre	Les Frapadingues